



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

intégration en milieu scolaire

Question écrite n° 74110

Texte de la question

M. François Rochebloine souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les recommandations formulées dans le rapport de Mme Mireille Malot pour le développement et la pérennisation des services d'auxiliaire de vie scolaire. Si personne ne conteste le bien-fondé de cette forme d'aide à la scolarisation des enfants handicapés, le milieu associatif s'insurge contre les modalités de financement, fondées sur le sponsoring, expérimentées dans ce cadre et défendues par le rapport Malot. On peut, en effet, s'interroger sur les conditions de viabilité d'un tel dispositif et se demander s'il ne revient pas plutôt à la solidarité nationale d'assumer financièrement le développement de ce nouveau service. C'est pourquoi il lui demande quelles suites il entend donner aux propositions contenues dans ce rapport.

Données clés

Auteur : [M. François Rochebloine](#)

Circonscription : Loire (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74110

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mars 2002, page 1357